

# Autorisation d'accès à la base de données CAFPRO

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Autorise la commune de Mantes-la-Ville, dans le cadre de sa politique tarifaire des prestations municipales :

- À consulter la base de données en ligne appelée CAFPRO, propriété de la CAF des Yvelines, en sa qualité de bénéficiaire de crédits d'action sociale par ce partenaire institutionnel.

N° allocataire : \_\_\_\_\_

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives à la Convention d'objectifs et de financement contractés entre la ville et la CAFY, le calcul de la participation financière des prestations s'effectue sur les informations renseignées par la base de données.

La consultation de la base des ressources annuelles sert à calculer le quotient familial et le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

Les conditions de consultation respectent les règles de confidentialité et ont fait l'objet d'un avis favorable de la CNIL en date du 16 février 2004.

La consultation vaut un accès d'une partie du compte allocataire personnel détenu par la CAF des Yvelines.

La mairie de Mantes-la-Ville s'engage à respecter les règles régissant le secret professionnel lors de la consultation et de l'utilisation des informations individualisées présentes sur la base allocataire.

La mairie de Mantes-la-Ville s'interdit de mettre à disposition lesdites informations pour toute exploitation dont elle n'a pas la responsabilité éditoriale.

En conséquence de quoi, je reconnais être entièrement informé de mes droits et je ne saurais entraver les modalités d'exécution des tarifs communaux validés par l'Assemblée Délibérante.

Fait à **Mantes-la-Ville**, le \_\_\_\_\_

Signature de l'allocataire